

Extrait du Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry

<http://cucm.lautre.net/actions-autour-de-nous/article/team-tribune-de-septembre-2013>

TEAM : Tribune de septembre 2013 censurée

- Actions autour de nous
-

Date de mise en ligne : samedi 31 août 2013

Copyright © Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry - Tous droits réservés

Les conseillers municipaux du groupe TEAM nous ont demandé de publier sur notre site la tribune censurée par le maire de la ville.

Elle devait figurer dans les Nouvelles de Châtenay-Malabry de septembre 2013, n°181.

Vous trouverez ci-dessous le texte intégral de la tribune censurée, en bonus la synthèse du travail d'analyse qui a permis de rédiger cette tribune et enfin les motifs invoqués par le maire pour refuser la publication de celle-ci.



Aujourd'hui, Georges Siffredi CUMULE la mairie, la présidence de la communauté d'agglomération, la vice-présidence du Conseil Général 92 chargé de la politique de la ville (dont 29 quartiers comme la Butte Rouge)... soit 3 postes et les émoluments qui vont avec: plus de 10 000 € par mois net d'impôts.

Il est remplaçant de sénateur et a été député.

Il siège au comité d'administration de l'OPDH 92. Il assure la vice-présidence du Syndicat des Eaux avec André

Santini. Il préside le syndicat du chauffage et le syndicat mixte qui gère les grosses opérations immobilières de la ville. Il est représenté aux syndicats franciliens du gaz, de l'électricité, des réseaux d'énergie, des services funéraires, etc ...

Ces cumuls en nombre se combinent avec celui de la durée, presque 20 ans !

À ces fonctions qu'a choisi d'exercer Georges Siffredi en plus de celle de maire, s'ajoutent encore les pouvoirs associés et les dérives que cette accumulation induit...

Un maire n'est-il pas élu pour un poste à plein temps ?

tousensemblealamairie@laposte.net



Synthèse des principaux émoluments de Georges Siffredi :

- **Maire de Châtenay-Malabry** : brut annuel de 56 792,226 Euros soit **4 733 Euros mensuel brut** pour plus de détail voir le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 mars 2008, page 34
- **Président de la CAHB [1]** : 4 596 Euros mensuel net
Président : 145% de l'indice brut terminal 1015 [2] de la fonction publique soit $3169,66 * 1,45 = 4 596 \text{ Euros mensuel net}$ pour plus de détail voir le compte-rendu du conseil communautaire du 18 avril 2008, page 22.
- **Conseiller général des Hauts de Seine et vice président : 3 106 Euros net mensuel**
 - conseiller général 70% du traitement correspondant à l'indice brut terminal fonction publique soit $3169,66 * 0,7 = 2 218,76 \text{ Euros}$
 - et vice président avec délégation : + 40%, soit $2218,76 * 1,4 = 3 106 \text{ Euros nets mensuels}$ pour plus de détail voir le rapport n° 11.31 Conditions d'exercice du mandat de conseil général compte-rendu, département des Hauts de Seine du 1er avril 2011, page 2

En résumé :

- Maire de Châtenay-Malabry : 4 733 Euros mensuel (brut)
 - Président de la CAHB : 4 596 Euros mensuel net
 - Vice président du CG92 : 3 106 Euros mensuel net
- [: - O] Total de plus de 10 000 Euros mensuel net**

Les raisons invoquées par Georges Siffredi pour justifier la censure !

extrait du mail envoyé le 13/08/2013

« En ma qualité de Directeur de la publication et au regard du contenu du texte en cause, je me vois contraint de vous rappeler les limites de votre droit d'expression dans les tribunes du magazine municipal. En effet, il convient, tout particulièrement à l'approche des élections municipales, de respecter les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales reprises dans le règlement intérieur du Conseil municipal, limitant le contenu de ces tribunes aux sujets revêtant un intérêt local et relevant de l'action municipale et celles du Code électoral interdisant le financement d'actions de propagande par les deniers publics.

Le texte rédigé méconnaît manifestement les principes susvisés du fait :

- d'une part, de l'absence d'intérêt municipal du sujet,
- et d'autre part, du caractère délibérément polémique du sujet, incompatible avec la neutralité d'un support de communication institutionnelle en période électorale.

Aussi, je ne peux le publier et vous invite à bien vouloir me remettre, conformément au règlement intérieur du conseil Municipal, une tribune qui respecte les dispositions légales dont je suis le garant, au plus tard 48 heures après réception du présent courrier électronique. »

Enfin, voici la réponse envoyée par le groupe TEAM au maire suite à son refus

« Monsieur,

Je prends acte aujourd'hui de votre refus de publication de notre tribune de septembre 2013 réceptionnée le 3 août par vos services.

Je demande alors que le texte suivant soit inséré dans l'espace dévolu à notre tribune dans le bulletin municipal de septembre prochain :

"Le texte de notre tribune portant sur le cumul des mandats du maire a été refusé par Monsieur Georges Siffredi en tant que directeur de la publication du bulletin municipal.

Vous pouvez toutefois le trouver dans son intégralité sur le site de l'association Citoyens Unis pour Chatenay

Malabry : www.cucm.lautre.net"

Avec mes salutations, »

Nous vous invitons à lire le texte publié réellement ...

[1] CAHB : communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre

[2] indice brut terminal 1015, net mensuel au 1/1/2013 : 3169,66 Euros